



MINISTÈRE DES FINANCES

Le Ministre

N°Réf : 005

Kinshasa, le 30 MARS 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le cabinet du Ministre des Finances dénonce les sorties médiatiques répétées du Président de l'Intersyndicale Nationale de l'Administration Publique (INAP) propageant des informations mensongères ou trompeuses de nature à discréditer le travail remarquable accompli par le Ministre des Finances. Une telle attitude en ce moment particulièrement sensible dans un contexte où les institutions de la République se mettent en place et compte tenu de la situation sécuritaire qui prévaut à l'est de notre pays, relève de la conspiration susceptible d'entraîner des conséquences préjudiciables aux intérêts de la République.

Les retards occasionnés par la fermeture de la chaîne de la dépense en vue de la mécanisation de la Loi des Finances 2024, ainsi que la signature tardive du procès-verbal de conciliation des recettes du mois de janvier 2024 par la DGRAD sont désormais rattrapés et ne peuvent pas, dans tous les cas, être attribuables au Ministre des Finances.

En date du 29 mars 2024, le cabinet du Ministre des Finances a reçu le DTO n°0246/24 se rapportant aux rétrocessions du mois de janvier 2024, en provenance du Ministère du Budget, via la direction du Trésor et moyens de financement. L'ordonnancement de ce dossier a eu lieu le 30 mars 2024, soit le lendemain de sa réception. Le dossier relatif aux rétrocessions de février 2024 est, selon nos informations, en cours de traitement à la direction du Contrôle budgétaire, au Ministère du Budget, tandis que les rétrocessions de mars ne sont pas encore dues.

Le Ministre des Finances tient à rassurer les agents et cadres des régies financières du paiement effectif de leurs rétrocessions des mois de janvier et février au courant du mois d'avril.

Ainsi donc, il convient de mentionner qu'il n'existe aucun dossier se rapportant aux rétrocessions des régies financières en attente d'engagement ou d'ordonnancement au cabinet du Ministre des Finances.

De ce qui précède et compte tenu du comportement irresponsable des dirigeants de l'INAP, le cabinet du Ministre des Finances suspend toutes discussions avec ces derniers qui ont prouvé qu'ils sont animés par des motivations non professionnelles dans l'intention de nuire à l'image et à la réputation du Ministre des Finances et des institutions pour des raisons inavouées. Le Ministre des Finances reste ouvert au dialogue et ce, uniquement avec les représentants internes des agents et cadres des régies financières.

Le Cabinet du Ministre des Finances met ainsi en garde tous ceux qui s'hasarderont à continuer de propager intentionnellement des propos mensongers dans le but de semer le chaos ou de perturber le bon fonctionnement des services rattachés aux différentes régies financières. Un tel comportement expose ses auteurs à des poursuites.

Bertin MAWAKA LUBEMBO

Directeur de Cabinet

